

N° 2023-64

SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

Nombre de membres :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 17 (3 pouvoirs)

Date de convocation : 14 septembre 2023

ABSTENTIONS: 1	POUR: 15	CONTRE: 1
----------------	----------	-----------

L'an deux mil vingt trois, le vingt et un septembre à vingt-heure trente, le conseil municipal de la commune d'AYDAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck SERRE, Maire.

Présents : Franck SERRE, Nadine DESFRANÇOIS, Sandrine MARTIN, Jean-François SAUTAREL, Delphine DELPEUCH-FAUGÈRE, Michèle DEJOUX, Christine PACAUD, Claude DESSON, Dominique GUITTARD, Laure LEFÈVRE, Pascal MILLOT, René SAVIGNAT, Jean-Marie MILIN, José DE FIGUEIREDO

Absents excusés: Jean-Louis MALOCHET (pouvoir à F SERRE), Maxime BANY (pouvoir à N DESFRANCOIS), Catherine LOILLIER (pouvoir à M DEJOUX), Catherine SOUSTROT

Absents : Sandrine DEPLAGNE

Secrétaire de séance : Michèle DEJOUX

Objet : Modalités de mise en place des illuminations de Noël

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante comment se gèrent actuellement les éclairages de Noël sur la commune. Il propose de se questionner sur la période, le nombre et les emplacements pour cette année et les années à venir.

Caractéristiques	Nombre	Prix unitaire en 2023 (euros)	Prix total en 2023 (euros)
Motifs sur poteau, façades, candélabres	59	90	5 310
Guirlandes, fils lumineux sur façade ou arbre	3	245	735
Rideaux lumineux	12	19	228
<b>TOTAL</b>			<b>6 273</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 15 voix pour, une abstention et une voix contre :

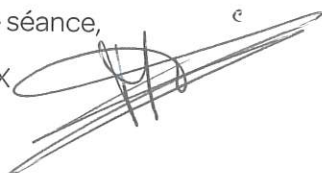
- de maintenir les éclairages uniquement sur le centre bourg d'Aydat (zone pompiers, école, église, mairie),
- d'allumer les illuminations du 4 décembre 2023 au 7 janvier 2024,
- de réétudier ce sujet l'an prochain.

Acte rendu exécutoire après affichage et

transmission à la préfecture le :

La secrétaire de séance,

Michèle DEJOUX



Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

en préfecture

063-216300269-20230921-2023-64-DE

Date de réception préfecture : 27/09/2023

Le Maire,

Franck SERRE

